

FONCIER Plus de 100 agriculteurs présents à Montdidier pour s'opposer à une vente aux enchères de terre.

Ventes aux enchères de terre : les agriculteurs n'en veulent pas

Le 31 mars dernier, à Montdidier, une vente aux enchères d'un lot de terres libres (32 hectares de terre difficile sur la commune de Grivesnes) et d'un lot de bois était organisée par un notaire de Montdidier, exécutant une décision de justice.

Pour autant, cette vente n'était pas du goût des agriculteurs, puisque plus d'une centaine d'entre eux, notamment des jeunes, s'étaient regroupés aux différents accès de la salle des fêtes (où la vente devait se tenir) et, de par leur présence, en ont quelque peu entravé l'accès.

S'attendant à l'accueil, le notaire était venu accompagné d'un huissier de justice qui a constaté l'impossibilité matérielle d'opérer la vente.

Devant les médias et agriculteurs présents, Hugues Robitaille, président des Jeunes Agriculteurs, et Laurent Degenne, président de la Fdsea, ont expliqué les raisons de l'opposition et de colère de la profession agricole. Hugues Robitaille a souligné que "si les terres agricoles peuvent aussi facilement être mises aux enchères, que ce soit en terme de disponibilité de foncier ou de capacités financière, l'installation de jeunes agriculteurs deviendra compliquée". Pour sa part, Laurent Degenne a dressé



Devant les médias et agriculteurs présents, Hugues Robitaille, président des JA, et Laurent Degenne, président de la Fdsea, ont expliqué qu'une vente aux enchères de terres va à l'encontre d'une politique de gestion du foncier agricole.

le constat d'un statut du fermage sans cesse écorché, ce qui est "explosif dans un département où plus de 75% des terres est en fermage" (voir sa réaction ci-contre).

Une délégation a ensuite été reçue par le sous-préfet de Montdidier, Bernard Florin, pour expliciter les différentes failles successives en matière de foncier. "La loi de modernisation agricole de juillet 2010 a clairement mis l'accent sur la nécessité d'une

politique de gestion du foncier agricole. A quoi sert d'instaurer une commission départementale pour la gestion du foncier si, à côté, on trouve des situations, réelles ou provoquées, sans contrôle".

En effet, les licitations judiciaires permettent l'intervention de la Safer, mais pas en révision de prix. "C'est comme une autoroute sur laquelle le flash ne prendrait que les plus rapides de la journée", a commenté Laurent

Degenne.

De plus, la valeur ajoutée s'est construite dans le département sur la base de la stabilité du statut du fermage, et les professionnels ont démontré la nécessité de préserver des règles claires

pour maintenir l'emploi familial et salarié, tant dans les fermes que dans les entreprises d'aval, structurantes des territoires ruraux.

FRANÇOIS MAGNIER

réaction



Laurent Degenne, président de la Fdsea

«Oui au droit, non à la chienlit !»

"Qu'on ne se méprenne pas, la mobilisation des agriculteurs ne vise en aucun cas les propriétaires ruraux en général, et encore moins ceux concernés par la vente de la semaine dernière. Le droit de propriété est souverain et nécessaire dans un métier comme le notre. Ce qui est dénoncé par la profession, c'est la méthode. De telles ventes aux enchères peuvent mettre le feu à la campagne. Au début, l'accès au foncier paraît abordable, mais au fur et à mesure, la passion l'emporte sur la raison, et on assiste au spectacle pathétique d'agriculteurs se livrant à un combat à coup d'enchères, duquel,

au mieux, un seul d'entre eux sort vainqueur... Si on peut appeler ça vainqueur, car les prix et les méthodes font référence, et chaque cas qui va à son terme en appelle plusieurs autres. L'autre élément qui a irrité les paysans, c'est la publicité sans précédent qui a été faite sur cette vente, à grand coup d'annonces légales, de mailing et de fax... Tout cela devenait trop explosif, et, j'en suis convaincu, ce qui s'est passé la semaine dernière était ce qui pouvait y avoir de plus calme. A présent, j'espère que les vendeurs pourront réaliser leur vente, mais sans recourir au principe des enchères".